

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE LA SAVOIE	L'an deux mille vingt cinq Le 04 novembre à 19 h 00 Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-Luc BOCH, maire
Nombre de Conseillers : 29 En exercice : 29 Présents : 22 Votants : 26 Pour 26 Contre / Abstention /	Etaient présents : ASTIER Fabienne, ASTIER Robert, BELTRAMI Henri, BENOIT Nathalie, BOCH Jean-Luc, BROCHE Richard, BUTHOD Maryse, BUTHOD-RUFFIER Odile, CRETIER Bertrand, GENTIL Isabelle, GIROD GEDDA Isabelle, GOSTOLI Michel, HANRARD Bernard, MICHÉ Xavier, MINGEON BOCH Nadia, MONTMAYEUR Myriam, OUGIER Pierre, ROCHET Romain, TRESALLET Gilles, VÉNIAT Daniel-Jean, VIBERT Christian, VILLIEN Michelle
Date de convocation : 29/10/2025	Excusés : BERARD Patricia (pouvoir à MONTMAYEUR Myriam), COURTOIS Michel (pouvoir à VILLIEN Michelle), FAGGIANELLI Evelyne (pouvoir à OUGIER Pierre), SILVESTRE Jean-Louis (pouvoir à VIBERT Christian)
Date de publication : 10/11/2025	Absents : DE MISCAULT Isabelle, PELLICIER Guy, VALENTIN Benoit
	Formant la majorité des membres en exercice
	M. Michel GOSTOLI est élu secrétaire de séance

Délibération n°2025-182

Objet : Approbation de la grille tarifaire de la patinoire des Coches pour la saison d'hiver 2025-2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29, impliquant l'obligation pour le conseil municipal de délibérer sur la tarification des services publics locaux ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2331-1 et suivants sur les recettes de la section fonctionnement ;

Considérant l'intérêt pour la commune de proposer une animation sportive de patinage sur glace durant la saison d'hiver ;

Considérant l'ouverture au public de la patinoire des Coches dans le cadre du marché public d'exploitation, entretien et maintenance de la patinoire.

Monsieur le Maire propose d'approuver les tarifs joints à la présente délibération et qui seront applicables pour la saison d'hiver 2025/2026 à compter de l'ouverture de la station des Coches : ils restent identiques à ceux de la saison hivernale 2024/2025.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** la grille tarifaire de la patinoire des Coches pour la saison d'hiver 2025/2026.

AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Pour copie conforme :
Le secrétaire de séance,
Michel GOSTOLI



Pour copie conforme :
Le maire,
Jean-Luc BOCH



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de La Plagne Tarentaise dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par voie postale (2 place de Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble Cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens : www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la publication du présent acte, ou de son affichage ou de la notification de la décision du Maire lorsqu'un recours gracieux a été préalablement déposé.